

<b>ACCUEIL ET OUVERTURE</b>	<b>3</b>
<b>Accueil</b>	<b>3</b>
Elisabeth ETASSE	3
<b>Ouverture</b>	<b>3</b>
Anne-Marie MONOMAKHOFF	3
<b>LE ROLE DE L'EUROPE DANS LE DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES TEMPORELLES LOCALES</b>	<b>6</b>
Jean-Yves BOULIN	6
<b>« TEMPS, TERRITOIRES ET ENTREPRISES »</b>	<b>10</b>
<b>Présentation des travaux du groupe de travail</b>	<b>10</b>
Lucie VERCHERE-TORTEL	10
<b>Questions et débat</b>	<b>12</b>
<b>Présentation du travail avec les entreprises en territoire lillois</b>	<b>14</b>
Nadia BENQUE	14
<b>Questions et débat</b>	<b>17</b>
<b>« TEMPS, TERRITOIRES ET AMENAGEMENT »</b>	<b>20</b>
Présentation des travaux du groupe de travail	20
Catherine COUELLE	20
Alain GUEZ	20
<b>Questions et débat</b>	<b>27</b>
<b>« TEMPS, TERRITOIRES ET SERVICES »</b>	<b>31</b>
<b>Présentation des travaux du groupe de travail</b>	<b>31</b>
Dominique ROYOUX	31
<b>Questions et débat</b>	<b>34</b>
<b>QUEL AVENIR POUR LES POLITIQUES TEMPORELLES ?</b>	<b>38</b>
Jean-Yves BOULIN	38
<b>Questions et débat</b>	<b>39</b>
<b>CLOTURE</b>	<b>46</b>
Martine BEURAERT	46
Anne-Marie MONOMAKHOFF	46

# Accueil et Ouverture

## Accueil

### **Elisabeth ETASSE**

Directrice générale adjointe du Développement durable  
de la Communauté urbaine de Dunkerque

Nous sommes très heureux de pouvoir accueillir les Temporelles 2006 à Dunkerque grâce au dynamisme et à l'efficacité d'Elisabeth BATCAVE, mais également parce que la Communauté Urbaine de Dunkerque s'investit dans la politique des temps depuis plusieurs années.

Nous espérons à travers l'accueil de cette manifestation renforcer notre mission et mettre en œuvre de nouvelles actions concrètes, à travers une démarche de consensus et d'harmonisation – qui de fait nécessite du temps –, pour accompagner l'évolution des rythmes que connaît la société dans son ensemble.

## Ouverture

### **Anne-Marie MONOMAKHOFF**

Directrice d'études au Conseil général de Gironde  
Présidente de Tempo Territorial

Ces secondes Temporelles inaugurent une série de journées d'études décentralisées. L'implication de nouveaux membres et de nouveaux territoires dans les politiques temporelles se révèle une ressource pour notre association et notre réseau. J'espère qu'à son tour, Tempo Territorial leur apportera la richesse de l'expérience de ses membres, un appui dans les projets engagés et une impulsion pour de nouvelles perspectives autour de Dunkerque.

## **I. L'association TEMPO Territorial**

La mutation permanente des temps de la vie, des temps des villes, des temps des territoires stimule nos réseaux, et pose la question de l'harmonisation de leurs rythmes.

Notre association TEMPO Territorial, issue du groupe de prospective « Temps et Territoires » de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale), agit depuis sa création, le 1<sup>er</sup> mars 2004, au niveau national. Elle inscrit son travail dans une perspective européenne, et bénéficie du programme EQUAL sur la conciliation des temps de vie dont elle est tête de liste de l'action 3 de « mainstreaming ».

Notre réseau regroupe des élus, des techniciens, des collectivités, des chercheurs, des acteurs associatifs, ainsi que des acteurs d'entreprise que nous espérons de plus en plus nombreux.

Nous avons également vocation à accueillir des partenaires européens, dont la plupart travaillent avec nous depuis un certain temps.

## **II. Le travail de l'association**

L'objectif de TEMPO Territorial est double : proposer à ses adhérents une plate-forme d'échanges d'expériences et promouvoir l'approche temporelle, en diffusant cette thématique dans les sphères politiques, économiques, sociales et citoyennes.

Nous souhaitons ancrer cette démarche dans la stratégie des organisations, et l'inscrire à l'ordre du jour des programmes politiques. TEMPO Territorial se veut un carrefour d'idées, un lieu d'expertise et un pôle ressource pour ses adhérents. Il s'agit en effet de mutualiser et de capitaliser nos pratiques et nos difficultés, de bénéficier de l'appui d'un réseau permettant d'accélérer certains projets.

Créateur d'échanges et catalyseur de compétences, TEMPO Territorial se distingue par un esprit de solidarité, d'ouverture, de tolérance et de concertation, y compris aux yeux de ceux qui nous découvrent.

## **III. Programme des journées d'études**

Jean-Yves BOULIN traitera dans un premier temps du rôle de l'Europe dans le développement des politiques temporelles locales, et Malik ALLAM dressera une première évaluation des actions menées par les partenaires du programme de développement « Temps de vie dans les Territoires » de l'Action 2 du programme EQUAL en France.

Dans un deuxième temps, Lucie VERCHERE, accompagnée de Nadia BENQUE, nous présentera le bilan du groupe de travail « Temps, Territoires et Entreprises ».

Après le déjeuner, Alain GUEZ et Catherine COUTELLE animeront l'atelier « Temps, Territoires et Aménagement ». Celui-ci se prolongera d'un débat autour des perspectives pour les politiques temporelles.

Demain matin, nous présenterons les travaux du groupe « Temps, Territoires et Services » animé par Dominique ROYOUX et Chrystelle AMBLARD.

Jean-Yves BOULIN nous fera part de ses réflexions pour engager le débat sur l'avenir des politiques temporelles.

Enfin Martine BEURAERT clôturera notre session de travail des Temporelles.



# Le rôle de l'Europe dans le développement des politiques temporelles locales

**Jean-Yves BOULIN**

Chercheur au CNRS et à l'IRISES/Université Paris Dauphine

Je commencerai par m'interroger sur le rôle de la construction européenne dans la genèse des politiques temporelles, et sur les fondements culturels, sociaux et politiques de celles-ci sachant que nous pouvons repérer trois finalités fondamentales dans les politiques d'amélioration de la qualité de la vie que sont les politiques temporelles locales : l'urbanité, la conciliation et la modernisation.

## I. Le soubassement européen des politiques temporelles

Les politiques temporelles sont parties d'Italie et se sont diffusées sous diverses formes dans plusieurs pays européens. On ne trouve toutefois aucun équivalent de ces politiques dans le monde, tant dans les pays de développement égal que dans les pays émergents. Sans préjuger du futur développement de ces politiques, on peut émettre l'hypothèse qu'elles correspondent à une conception européenne partagée des temps et des espaces vécus.

### 1. Des enjeux analogues à ceux de l'Etat Providence

Il me semble pouvoir trouver ces fondements culturels et sociaux dans le sens donné aux politiques sociales européennes. La question de l'enjeu d'une articulation entre les différents temps sociaux peut ainsi être historiquement repérée dans les principes présidant à la construction de l'Etat Providence dans certains pays européens.

Les pays scandinaves dans les années 1970, rejoints par la Finlande dans les années 1990, ont ainsi fortement investi dans des infrastructures sociales et matérielles visant à faciliter la vie quotidienne des citoyens et l'articulation entre vie professionnelle, familiale et personnelle.

Ces pays prônent une égalité des chances, une déspecialisation des rôles sexués et un nouveau partage des rôles notamment à travers la promotion de la parité en politique, l'égalité dans l'accès au marché du travail et un service public accessible largement développé. La conciliation de la « vie au travail » et de la « vie hors travail » apparaissait aux concepteurs de l'Etat Providence dans les pays scandinaves comme une condition incontournable de la citoyenneté, et on retrouve une logique identique derrière les enjeux des politiques temporelles dans nos pays aujourd'hui.

Ces orientations doivent beaucoup aux géographes du temps suédois des années 1950-1960, qui ont mis en évidence le caractère situé dans le temps et dans l'espace des interactions de la vie quotidienne, et l'importance de l'organisation du temps et de son articulation avec l'espace

dans la compréhension de la vie quotidienne. La démarche analytique des routines de la vie quotidienne par les géographes du temps consiste à repérer les contraintes qui obèrent les conduites humaines en même temps qu'elles les structurent et qui gisent dans les contextes physiques dans lesquels se déroulent ces activités.

Ces travaux fondateurs rencontrent toutefois des limites. En effet, ils rendent compte d'une part d'individus appréhendés indépendamment des cadres sociaux dans lesquels ils s'insèrent, et d'autre part ils considèrent que les sentiers spatio-temporels des individus constituent un mouvement linéaire tout au long de la journée.

La confrontation entre l'une et l'autre permet de mettre à jour une rupture épistémologique entre, d'une part, la géographie du temps et, d'autre part, les politiques temporelles et l'approche « chronotopique » italienne. Cette dernière porte son attention sur les contraintes qui influencent la vie quotidienne des individus, en les encastrant plus explicitement dans leurs contextes sociaux et morphologiques, tout en analysant les interactions entre les stratégies des acteurs individuels et collectifs.

## **2. La régulation du temps de travail à l'échelon européen**

Le socle minimum que constitue la directive européenne de 1993 (limite maximale de 48 heures de travail par semaine, prescription d'un temps de repos hebdomadaire et quotidien minimal ainsi que d'une durée minimale de congés payés etc.) distingue l'Europe des autres pays au regard de la régulation des temps sociaux. On peut s'étonner de cette référence à un texte vieux de treize ans, mais cela traduit également l'incapacité, depuis six ans notamment, de s'accorder sur sa révision et de ce fait aux conceptions différentes qui stratifient l'action politique européenne dans le domaine social.

Cette norme situe qualitativement les différences de conception en ce qui concerne l'articulation des temps sociaux entre l'Europe et d'autres pays comme, par exemple les Etats-Unis, qui ont partagé avec l'Europe la construction de la culture industrielle du temps de travail, ainsi que sa remise en cause par le mouvement ouvrier depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Les revendications les plus radicales au regard du temps de travail ont été formulées par le passé aux Etats-Unis (réclamation de la journée de six heures en 1919 ou de la semaine de trente heures dans les années trente). Mais elles ont été abandonnées après la seconde guerre mondiale et aujourd'hui des écarts importants existent sur de nombreux aspects de la régulation du temps de travail (durée maximale du temps de travail, organisation de la semaine de travail ou régulation du travail de nuit et statut des heures supplémentaires ou encore concernant le volume des congés payés).

Ceci posé le constat est loin d'être satisfaisant y compris dans les pays européens, car les débats restent dominés par une conception fordiste et tayloriste du temps de travail, et ne prennent pas en compte le fait que les femmes s'insèrent pleinement sur le marché du travail ou souhaitent le faire dans les pays où ce mouvement n'est pas achevé.

On observe toutefois une tendance récente à donner à l'individu plus d'autonomie dans la gestion de son temps de travail, notamment à travers un déplacement de la régulation du temps de travail vers l'organisation sociale du temps (loi Turco en Italie par exemple). Plus généralement, on observe un implicite temporel à la lecture de l'agenda social européen, implicite qui a catalysé la diffusion des politiques temporelles locales.

Vers le milieu des années 1990, les politiques dites *tempi della città* nées en Italie ont vu leur émergence puis leur diffusion favorisées grâce à une sensibilité de plus en plus affirmée au regard de la question de l'égalité de genres en Europe.

Nous avons ainsi assisté à une convergence des préoccupations sociales et culturelles solidement établies dans des pays du Nord de l'Europe, préoccupations qui se sont imposées dans l'agenda social européen avec l'entrée de la Suède et du Danemark dans l'Union Européenne, et de l'approche italienne des temps de la ville qui prend en compte les rythmes et la concordance des fonctionnements temporels collectifs.

L'imposition du thème de l'égalité entre les genres dans les politiques de l'emploi européennes au Sommet du Luxembourg a agit comme catalyseur d'une politique visant la conciliation entre sphère professionnelle et sphère privée, orientation renforcée et généralisée à travers le concept de *gender mainstreaming*. Progressivement, notamment à travers les objectifs fixés aux sommets de Lisbonne et de Barcelone, le temps s'est imposé à son tour comme un élément structurant des lignes directrices européennes en matière d'emploi. Les politiques temporelles consistent aujourd'hui en des actions tant sur la distribution des temps sociaux de façon différenciée selon les étapes du cours de la vie, que sur la nécessité de repenser les fonctionnements collectifs sans dissocier le quantitatif du qualitatif.

## **II. Le développement des politiques temporelles**

Ce développement, né dans les années 1990 est le fruit d'orientations académiques, d'une collaboration avec les partenaires sociaux et de l'articulation de programmes de recherche européens porteurs d'un réseau de diffusion des politiques temporelles locales.

En 1994 et 1995, un forum Genre et Emploi du Temps a été organisé à l'Institut Européen de Florence, tandis que qu'un colloque organisé à l'initiative de la Confédération Européenne des Syndicats a été tenu sur ces thématiques.

En 1996, le Programme Européen d'Excellence Territoriale, EUREXCTER (Association Européenne pour l'Excellence Territoriale), financé par le FSE (Fonds social européen), entre en vigueur.

Entre 1996 et 2000 les politiques temporelles inspirées des expériences italiennes débutées en 1990 se diffusent dans d'autres pays, notamment l'Allemagne, l'Espagne et la France. Durant la même période, les Pays-Bas financent un vaste appel à projet dont l'enjeu est l'aménagement des temps quotidiens dans l'objectif de faciliter la vie quotidienne des foyers bi-actifs et des familles monoparentales, mais selon une approche différente, moins articulée aux politiques urbaines et de ce fait indépendantes de l'action des collectivités locales.

Certains pays (notamment les Pays-Bas) ou institutions ont su utiliser les opportunités de programmes Européens afin de poursuivre une activité dans le cadre des politiques temporelles, dont on trouve aujourd'hui une véritable reconnaissance à l'échelon européen, avec des politiques d'égalité, et des modalités d'actions favorables à l'emploi telles que l'équilibre entre vie au travail et vie personnelle (*work-life balance*).

Le Programme Equal a ainsi progressivement intégré les politiques temporelles locales à ses actions dans le cadre du thème G. Il nous reste toutefois à évaluer quel est l'état réel de leur contribution à cette question de l'égalité entre les hommes et les femmes.



# « Temps, Territoires et Entreprises »

## Présentation des travaux du groupe de travail

**Lucie VERCHERE-TORTEL**

Responsable du Bureau des temps du Grand Lyon

Ce groupe de travail, que j'anime avec Danièle TOUCHARD, a connu un point fort à l'occasion du séminaire de novembre 2005 sur le territoire du Grand Lyon. Celui-ci a mis en lumière la nécessité de disposer d'un outillage et d'un argumentaire pour intéresser les entreprises à la thématique du Temps, à la fois pour répondre à leur demande et pour les solliciter dans nos actions.

### **I. Résultats du séminaire**

Ce séminaire de deux journées, regroupant vingt-cinq personnes, a porté sur une analyse d'expériences de territoires.

#### **1. Quelques impressions à l'issue des journées de travail**

Nous avons pu à nouveau nous rendre compte de la nécessité d'échanger nos expériences et de s'en imprégner. A ce titre, je peux signaler la découverte des actions menées par la CFDT dans le Gard, qui se sont révélées fort instructives.

Ensuite, il s'agit de développer un travail argumentaire sur le « gagnant/gagnant/gagnant » du territoire, de l'entreprise et du salarié.

#### **2. Les facteurs clés de la réussite d'une démarche thématique**

L'identification et la clarification de la demande, ainsi que le cadrage en amont de la provenance des acteurs, permettent de structurer un projet.

Le repérage des acteurs essentiels au projet permet de monter un comité de pilotage immédiatement efficace. Celui-ci garantit la pérennité du projet, ce qui permet la construction d'une culture commune, dans un souci de concertation. Nous remarquons par ailleurs que la présence d'un porteur charismatique s'avère un atout essentiel dans la dynamique de nos projets, que ce soit un élu, un chef d'entreprise ou un acteur social.

Un état des lieux des données existantes sur les territoires est indispensable, car si la matière existe souvent, on s'efforce encore trop rarement de croiser les données.

Le choix d'une échelle d'intervention pertinente sur le territoire permet de crédibiliser le projet.

La prise en compte d'une masse critique de salariés à partir de laquelle l'entreprise amorcera ses actions s'avère également essentielle. Dans de nombreux cas, on repère quelques entreprises leaders qui font office de levier d'entraînement.

Nous prôtons également un repérage des attentes et des besoins du territoire par une enquête *ad hoc*.

Une évaluation de l'enjeu et des responsabilités de chacun des acteurs du projet sert à identifier le porteur, le pilote ou encore l'animateur du projet.

L'identification des soutiens et des partenariats financiers nous inscrit par ailleurs dans une démarche réaliste.

Enfin, la mise en place d'une communication efficace est fondamentale. Nous devons être présents à tous les carrefours de la communication, sous toutes ses formes (écrite, orale ou événementielle), et à chaque étape de l'avancement du projet. Cela contribue également à la constitution d'une culture commune.

### **3. Les freins identifiables**

Nous avons constaté que les freins diffèrent d'un territoire à l'autre, selon la nature même de l'acteur (frilosité des élus, rigidité des entreprises, incompatibilité de logiques entre les différents partenaires). Nous remarquons également, s'agissant des organisations syndicales, que leur structuration par branches professionnelles limite les actions une fois le dialogue entamé dans l'entreprise. Enfin, les Comités d'entreprises apparaissent focalisés sur le champ tourisme/loisir et faiblement concernés par le dialogue social avec le territoire.

Le projet de crèches interentreprises pose par exemple la question des critères d'accès des utilisateurs.

Nous avons par ailleurs débattu des partenariats privé/public, et il s'avère que nous ne pouvons plus faire l'économie d'une coopération avec le privé. Nos actions nécessitent des partenariats permettant un maillage d'acteurs et de moyens.

Les horaires atypiques renvoient également à la question du rôle que nous endossons : sommes-nous une structure permissive, un régulateur, un censeur ou encore un médiateur ?

Il me semble que le Bureau des temps peut jouer le rôle de pilote, d'animateur ou de centre de ressources. Il a pour mission de chercher à décroiser, à établir des passerelles entre la logique de l'entreprise et la logique individuelle.

### **4. Les outils construits**

Nous avons construit une plaquette de sensibilisation « Temps de travail et temps de vie personnelle – Favoriser la conciliation », qui mérite encore du travail sur la forme mais qui

expose la pertinence du thème du temps et de la conciliation. Elle sert à la fois de source d'information et d'argumentaire, présentant les bénéfices que tire l'entreprise de l'investissement sur ce terrain.

Il semblerait utile de reproduire cet outil Tempo Territorial pour chaque territoire, dans une perspective de diffusion.

## **II. Propositions du groupe pour l'année 2006-2007**

Nous vous encourageons à venir nombreux à nos ateliers de travail, malgré la surcharge évidente de nos emplois du temps respectifs. Nous avons constaté à ce sujet que le regroupement, sur une même journée, de deux groupes de travail augmente le nombre global de participants.

Nous avons besoin de nouveaux territoires et de nouveaux partenaires. Nous avons proposé un échange avec le CJD (Centre des Jeunes Dirigeants), qui réfléchit sur la conciliation des temps. Nous avons également pensé à l'Association des DRH de France, qui organise cette année un tour de France de l'innovation sociale et de la performance économique, dont la présidence a proposé à Lyon un sujet sur la conciliation des temps. Ils traiteront le 21 septembre à Lyon du travail partagé, et agissent au sein d'un réseau de 400 personnes environ.

### **Questions et débat**

#### **- Mad JOUBERT, conseillère municipale de Poitiers**

Nous rencontrons actuellement un problème de législation du travail, puisque la mutualisation des emplois entraîne par ailleurs la perte du logo qualité. Une intervention au niveau national à ce sujet semble impérative. De même, s'agissant de la mutualisation des emplois, nous faisons face à un vide juridique dans les textes sur les groupements d'employeurs, ce qui nous oblige à prendre des risques.

#### **- Jean-Yves BOULIN**

Un travail dans des entreprises d'audiovisuel du quartier de la Montjoie à Saint-Denis n'a pas pu aboutir dans l'une d'entre elles parce que le dirigeant qui nous recevait pensait que les entretiens auprès des salariés dans ce quartier totalement dénué de services risquaient de susciter des attentes. Cela illustre assez bien les freins psychologiques et la peur du conflit dans certaines entreprises.

#### **- Anne-Marie MONOMAKHOFF**

A l'occasion du travail sur la question de l'emploi saisonnier en Gironde, nous avons collaboré avec l'INEF (Institut des nouvelles formes de travail), et abordé de nouvelles formes d'organisations du travail. Il serait peut-être utile d'établir des rapprochements avec cet institut.



# **Présentation du travail** **avec les entreprises en territoire lillois**

**Nadia BENQUE**

Chargée de mission du Cabinet CEEFIA

CEEFIA propose depuis plusieurs années une expertise sur la responsabilité sociale des entreprises et des territoires, et les accompagne dans leurs démarches. La mairie de Lille a commandé cette étude, financée par le Fonds social européen et la DATAR.

## **I. Cadrage de l'étude**

Cette étude part de la volonté d'articuler les temps de la personne, et de trouver un chemin entre une volonté de concordance des temps et un refus de voir une ville fonctionner sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Nous nous plaçons dans une perspective d'égalité des chances, avec un besoin d'implication des employeurs dans ces réflexions et dans ces actions.

### **1. Chronologie**

En 2001, la municipalité de Lille avait inscrit dans son programme la volonté de créer les conditions nécessaires à l'harmonisation des temps. Un premier rapport de la ville sur les tensions temporelles et les expériences propres à Lille a été publié en 2003. Il sert de base à notre étude. En 2004 a été créé le Bureau des temps de Lille. Il a lancé l'année suivante le travail que je présente. En 2006, un Comité des temps a été créé à Lille. Il répond à l'objectif de cette étude.

### **2. Objectifs de l'étude**

La visée était double : d'une part, révéler les temps subis par les tributaires, les salariés et les usagers de la ville, et d'autre part, évaluer le degré d'implication des prescripteurs de temps, en particulier des employeurs, dans les politiques temporelles.

Ces analyses devaient ensuite servir de levier de mobilisation auprès des prescripteurs de temps, notamment pour les inviter à rejoindre le Comité des temps, qui se compose d'employeurs, de tributaires, et de médiateurs ou de « facilitateurs » des temps sur le territoire.

Le cheminement que nous avons choisi partait de diagnostics partagés, afin de construire des projets expérimentaux, avec des objectifs précis en termes de public visé ou de temps adressé.

La concertation entre acteurs reste encore faible, mais le Comité des temps a pour objectif de la favoriser, et de la rendre très opérationnelle.

## **II. Le temps de l'enquête**

### **1. Les acteurs interrogés**

Nous avons interrogé trois types de structures : des administrations, des commerces du centre-ville et le CHRU (Centre Hospitalier Régional Universitaire).

De manière presque surprenante, leur accueil s'est avéré très rapide et très favorable, y compris pendant la période de Noël, et nous avons facilement pu dégager trois catégories en fonction de leur degré d'intérêt vis-à-vis des politiques temporelles : les structures engagées, celles qui étaient intéressées, et celles pour qui ces questionnements n'étaient pas d'actualité.

### **2. Les facteurs déclencheurs d'un intérêt pour le thème du temps**

Nous avons élaboré un répertoire de facteurs déclencheurs de l'intérêt pour la problématique « temps » :

- la loi sur les 35 heures, révélateur des tensions temporelles, dont une diversité d'horaires considérable ;
- la modernisation des services publics ;
- l'évolution des rythmes sociaux ;
- le choix des administrations de s'inscrire dans les PDE (Plans de Déplacements Entreprises) ;
- l'intérêt pour le développement durable (Agenda 21), particulièrement dans le cadre des transports.

### **3. Questionnements des entreprises**

Les premières analyses ont révélé une relativement faible compréhension du vocable des politiques temporelles, contrastant avec une véritable réflexion engagée sur la thématique. En outre, la volonté d'agir en synergie est clairement apparue.

Les dirigeants et les DRH semblent particulièrement sensibles au thème de la conciliation des temps de vie et de qualité de vie au travail, mais nous nous posons encore la question de savoir si cela traduit une tendance ou une évidence.

Les transports, la politique vélo et l'incitation au co-voiturage ou à l'utilisation des transports en commun (notamment par un système de co-abonnements) font l'objet d'une forte volonté publique, avec en ligne de mire la réduction du parc de voitures. La plupart des acteurs ne savent toutefois pas qu'il existe des PDE dans les autres secteurs que le leur.

En ce qui concerne l'accessibilité des lieux et leurs contraintes relatives, notre enquête a porté sur 400 personnes salariées. Elle révèle un usage de la voiture à hauteur de 72 % des travailleurs à Lille, pour un temps de déplacement moyen généralement inférieur à 30 minutes. L'argument récurrent demeure le manque de fiabilité, de fréquence et de ponctualité des transports en commun. Les embouteillages sont presque pris en compte dans la gestion des horaires d'arrivée sur le lieu de travail.

Les acteurs sont également préoccupés par la facilitation de l'accès aux magasins pour les consommateurs, afin de permettre une augmentation de leur flux.

Une dernière question, plus rare mais réelle, a porté sur l'ouverture des magasins le dimanche. Jusqu'ici, seul Décathlon a suivi le projet.

#### **4. Le temps de la famille**

Ce thème émerge moins souvent chez les Directeurs généraux et les DRH que chez les tributaires, mais la question des crèches existe à travers la recherche de partenariats pour favoriser leurs ouvertures en horaires atypiques.

Le Directeur de l'hôtel Ibis nous a également donné une piste de réflexion. Pouvant difficilement modifier ses horaires, il serait partisan d'un travail sur la qualité du temps, notamment grâce à une meilleure information sur les activités (gain de temps sur les files d'attente, guide qualitatif sur les activités possibles avec les enfants).

Enfin, l'Université Catholique de Lille s'est montrée intéressée par les problématiques soulevées par les politiques temporelles.

### **III. La question du Comité des Temps**

Après ce premier temps de travail, nous avons abordé la question du Comité des Temps, en précisant aux entreprises qu'il serait un espace de dialogue et d'aide à la construction de projets à partir de propositions thématiques.

Certaines entreprises, La Poste notamment, nous ont donné des signes d'ouverture et se sont révélées intéressées par des partenariats. Il faut préciser que le projet Lille 2004 avait eu un réel impact sur les entreprises, au vu de ses résultats économiques. Depuis, les initiatives provenant de la mairie sont accueillies favorablement par les partenaires privés.

Le projet de Comité des temps a été validé par Madame le Maire Martine Aubry, mais reste encore à travailler. Nous pouvons toutefois le définir comme un espace de dialogue et de décision, mis sous la responsabilité d'un élu de la mairie, et agissant avec le même triangle de partenaires.

Le Comité des temps devra s'emparer des problématiques posées par les membres du partenariat, et établir un plan de travail permettant aux présents de ne pas perdre de temps. Nous l'avons construit autour de cinq axes.

- **les déplacements**

Il s'agit de faciliter les accès et d'améliorer la circulation, par une communication auprès du grand public.

- **le temps des parents et le temps des enfants**

Cet axe correspond à la sensibilisation de la population à l'activité culturelle et sportive des enfants.

- **le temps des services publics et le temps des services privés**  
Il s'agit de favoriser l'accès à l'information concernant les services de proximité, notamment par l'édition de guides pratiques.
- **le temps de travail**  
Le Comité des temps devra impulser des « envies de bien faire », au travers de labels.
- **le temps pour soi**  
Il s'agit de permettre un gain de temps quotidien, pour un « bien vivre » à Lille.

#### **IV. Conclusion**

Les entretiens avec les employeurs et avec les 400 personnes sont aujourd'hui terminés, et nous attendons la validation des axes stratégiques que proposera la Mairie.

Cette étude donnera lieu à une restitution politique en septembre, qui se prolongera par la mise en place du Comité des temps.

### **Questions et débat**

#### **- Patrick VASSALLO**

Il me semble essentiel d'établir une distinction entre temps des parents/temps des enfants, et temps des adultes/temps des enfants. Sans adultes pour faire fonctionner les structures, les parents ne peuvent pas en bénéficier. La place des séquences réservées aux enfants ne concerne pas directement les parents, mais relève du regard que pose le monde des adultes sur la question de l'enfance. On retrouve notamment la problématique des parcours sécurisés d'enfants, ou celle concernant la manière dont l'enfant peut utiliser sa ville.

#### **- Yves ESCOUFIER, Président du Conseil de développement de l'Agglomération de Montpellier**

Pourriez-vous resituer la question des médiateurs au sein de votre projet, en particulier de leur légitimité ?

#### **- Nadia BENQUE**

Les médiateurs faciliteront un travail par thématiques et par activités. Il nous faudra donc déterminer quels médiateurs apparaîtront les plus légitimes au regard des actions proposées.

#### **- Anne-Marie MONOMAKHOFF**

Quel argumentaire peut-on utiliser pour inciter les entreprises à participer ? L'étude a-t-elle porté sur Lille *stricto sensu* ou sur un territoire plus large ? Enfin, quelle aura été la durée du projet ?



**- Nadia BENQUE**

En ce qui concerne le lancement de l'étude, nous avons premièrement fait envoyer un courrier par Eric Quiquet (*l'élu en charge notamment des politiques du temps*) aux différentes administrations et entreprises, puis nous avons procédé à des prises de rendez-vous téléphoniques, ce qui nous permettait de nous assurer que le projet avait été compris par la grande majorité des destinataires. Le périmètre de départ de notre étude, qui aura duré huit mois, était la ville de Lille, mais un débordement sur la Communauté Urbaine semble inévitable.

**- Jean-Yves BOULIN**

Comment s'est déroulée la prise de contact avec les salariés ? Avez-vous perçu des différences entre le public et le privé ? Sous quelle forme se présentaient vos questionnaires ?

**- Nadia BENQUE**

Nous avons utilisé un guide d'entretien avec les entreprises, mais comme nous avons également besoin de rencontrer au moins 300 tributaires, nous avons choisi d'utiliser les entreprises comme relais de diffusion interne des questionnaires. Elles nous les ont ensuite fait remonter de manière efficace, puisque nous avons collecté toutes les données en un mois. Le questionnaire auprès des tributaires se composait d'une quarantaine de questions, réparties par thèmes en différents temps.

Notre démarche n'a pas rencontré plus de difficultés dans le privé que dans le public, même si la répartition n'était pas égale entre les deux secteurs.

Comme nous avons besoin d'utiliser les questionnaires à des fins opérationnelles, nous avons bâti notre échantillon de départ autour de quatre entrées, soit quatre types d'horaires de travail (classique, décalé, irrégulier ou long).

De fait, notre échantillon comporte 57 % de salariés issus des administrations, 14 % dans le commerce, les 29 % restants correspondant au CHRU. Les CSP (catégories socioprofessionnelles) ne nous ont pas posé de problème, et la répartition des genres a été de 68 % de femmes contre 32 % d'hommes.

**- Danièle TOUCHARD**

Le terme « tributaire » induit une dépendance et une absence de valeur à la parole des salariés, que je juge contestable. Dans une enquête menée il y a deux ans, les employeurs ne participaient pas massivement, ou leurs réponses portaient sur des projets précis. Par ailleurs, il faut distinguer les termes « employeur » et « entreprise », ne serait-ce qu'au vu du rôle des organisations syndicales et des Comités d'entreprises. Avez-vous interrogé ces acteurs ?

**- Nadia BENQUE**

Je suis d'accord avec vous sur le mot « tributaire », mais il appartient à la terminologie utilisée dans la commande.

Nous avons effectivement organisé une réunion avec les unions locales syndicales. Nous avons ainsi pris connaissance d'une étude de la CGT sur ces questions, dans le cadre du centre commercial Euralille. Ses résultats se sont révélés analogues aux nôtres, avec des sollicitations de plus en plus prégnantes sur des questions de qualité de vie au travail, reléguant au rang de l'utopie les revendications de salaire.

# « Temps, Territoires et Aménagement »

## Présentation des travaux du groupe de travail

### Catherine COUTELLE

Vice-présidente de la Communauté d'agglomération de Poitiers  
Déléguée au Développement économique à l'Université et au Temps

### Alain GUEZ

Architecte

#### Catherine COUTELLE

Ce groupe a rencontré plus de difficultés à trouver des cas concrets, mais la ville se pense en termes de temps, et les aménagements restent concernés par le temps, tant au niveau de leur conception que de l'utilisation différenciée de chacun.

#### Alain GUEZ

Je commencerai par rappeler les principaux chantiers et la méthode de travail, ainsi que les objectifs du groupe. Puis nous nous pencherons plus particulièrement sur le cas de Saint-Denis, avant de conclure sur les difficultés et les perspectives d'avenir de nos recherches.

## I. Objectifs de l'atelier

Premièrement, les élus et les techniciens cherchent à définir les argumentaires de la pertinence d'une approche temporelle dans les projets d'aménagement. Les cas concrets restent en effet difficiles à trouver, du fait le temps qui sépare la naissance d'un projet de sa réalisation. Seul le cas de Saint-Denis reflète une prise en compte des politiques temporelles dans les réflexions.

Le second objectif de notre groupe est d'articuler les politiques temporelles aux projets d'aménagement de l'espace habité. Approche qui prend en compte l'espace habité dans toutes ses dimensions, au-delà de la seule notion de service.

## II. Méthodes de travail

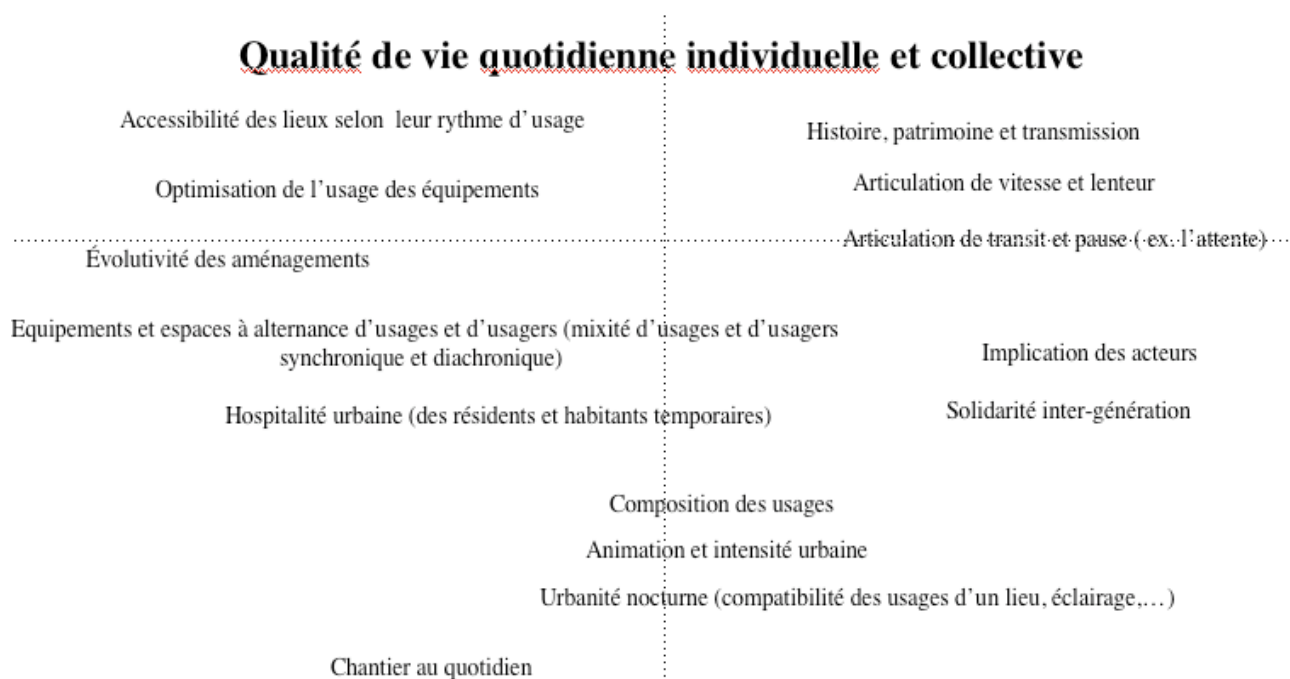
Nous sommes en train d'identifier les thèmes de réflexion et de projets, qui émergent après un premier travail d'analyse de différentes actions menées par les Bureaux du temps l'année dernière. Nous avons essayé de comprendre comment ces projets, portant sur les équipements

et espaces existants donnent des enseignements sur les démarches, et comment les politiques temporelles aident à projeter la création de nouveaux équipements et aménagements.

Ensuite, nous avons effectué un travail empirique dont l'objectif est de nourrir un argumentaire à l'attention des décideurs techniques et politiques. Nous constatons en effet que les planifications s'avèrent très structurées, et que les Bureaux des temps ne possèdent pas encore les compétences pour intervenir directement.

## 1. Repérage des thèmes de réflexion et de projets

Les différents thèmes que nous avons identifiés devront être développés de manière à pouvoir entrer dans des cahiers des charges. Nous pourrions avoir un débat sur l'ensemble de ces points, qui font l'objet d'une formulation parfois personnelle mais toujours issue de nos échanges.



- **l'accessibilité des lieux selon leur rythme d'usage**

Les Pays-Bas utilisent un système ABC d'évaluation de l'accessibilité des lieux, correspondant à leur niveau de densification dans le cadre de projet d'aménagement : plus un lieu est accessible plus il est constructible. Ce principe pourrait inclure un versant temporel : les programmes projetés pourraient dépendre de l'amplitude horaire d'accessibilité d'un lieu. Ainsi on distinguerait en fonction des services de transport présents, les programmes nécessitant une accessibilité diurne, nocturne, les jours ouvrables ou fériés, saisonnière. Par ailleurs, nous avons pu identifier à Lyon de nouveaux enjeux dans certains lieux, suite à la construction de nouvelles infrastructures. En effet au Carré de soi la création d'un pôle de transport a influé, au-delà de ce qui était prévu, sur la valeur du terrain, amenant des promoteurs à investir sur ce site dont l'accessibilité en transport en commun a été renforcée.

- **l'optimisation de l'usage des équipements**

Les créneaux réservés officiellement ou dans la pratique à différentes populations seront analysés afin de penser leur mutualisation, dans la perspective d'une économie des ressources. Ce thème est directement issu des cas de politiques temporelles valorisant par exemple les cours d'école en les ouvrant aux habitants d'un quartier en dehors des horaires et calendriers scolaires. En termes de projet d'aménagement, cela revient à penser les équipements en intégrant différents types d'utilisateurs pouvant s'alterner dans le temps.

- **l'évolutivité des aménagements**

Cette idée traduit le passage d'une vision certaine à une vision incertaine du futur et du progrès. Quelle évolutivité des aménagements conçus et réalisés aujourd'hui, face aux incertitudes sur l'évolution des modes de vie ? Quelle évolutivité peut être imaginée pour des infrastructures stables ?

- **histoires, patrimoine et transmissions**

Ce thème renvoie aux traces et aux significations qu'on leur attribue. Les lieux sont construits historiquement, ils mémorisent des signes et des pratiques qui peuvent encore faire sens aujourd'hui. Une certaine modernité a prôné la table rase, effaçant des repères mémoriels et historiques. Comment articuler aujourd'hui passé, présent et futur dans les projets de transformation de l'espace habité ?

- **l'articulation de la vitesse et de la lenteur**

La ville contemporaine est par excellence un territoire où l'on change en permanence de vitesse, où l'on a besoin de changer de vitesse. Ce thème renvoie aux différents modes de déplacement mais également aux lieux desquels peut se dégager un sentiment de lenteur ou de vitesse du temps qui passe...

- **l'articulation du transit et de la pause**

Ce thème renvoie à la question de l'attente, qui reste un thème peu traité. Comment gérer et valoriser l'attente ? Voir comment l'éviter.

- **équipements et espaces, alternances d'usages et d'utilisateurs**

Les pratiques de l'espace changent selon les périodes du jour, de la semaine, des saisons. Comment les espaces publics et les équipements peuvent-ils mieux répondre à ces variations d'usage ? Il s'agit là d'une mixité temporelle à composer où l'espace projeté répond à différentes formes d'appropriation, sensible aux « saisonnalités » de la vie urbaine.

- **l'hospitalité urbaine**

Ce thème concerne les catégories des résidents et des habitants temporaires. La ville se cristallise aussi comme lieu de rencontre entre ceux d'ici et d'ailleurs, ceux qui résident, ceux qui passent, ceux qui viennent commercer, se ressourcer, se divertir. Quelle place, quels services la ville consacre-t-elle aux non résidents ? Comment articuler la co-présence des différents habitants de la ville ?

- **l'implication des acteurs**

L'implication dans un projet est une forme d'appropriation du présent : toute transformation de l'espace implique un héritage et une projection. Dans ce sens la participation à un projet correspond à une implication dans la transmission et dans la formation d'un avenir individuel et

collectif. Nous savons que les procédures d'urbanisme sont assez lentes pour laisser le temps au dialogue et à l'identification des lieux, des acteurs, des enjeux et des modalités d'action. Comment la participation à la construction du présent des lieux peut-elle s'organiser ? Selon quelles modalités de travail, de décision ?

- **La solidarité intergénérationnelle**

Comment appréhender la réalité et les projets sur les lieux en tenant compte des différentes manières d'habiter selon l'âge de la vie ? L'implication de différentes générations dans la formation de projets ne pourrait-elle pas aider à concevoir la ville contemporaine dans une perspective de solidarité intergénérationnelle ?

Un autre groupe de thèmes se rattache plus précisément à la programmation des espaces et des équipements.

- La composition des usages renvoie aux dichotomies diurne/nocturne, semaine/week-end, et aux variations saisonnières.
- Animation et intensité urbaines peuvent aussi être une clé d'entrée, voire un objectif pour composer les lieux de la ville.
- S'agissant du thème de l'urbanité nocturne, il semble plus pertinent de traiter le rapport entre le diurne et le nocturne, tant en termes de sécurité qu'en termes d'ambiance, plutôt que d'isoler la nuit dans une problématique autonome.
- Les chantiers au quotidien. Certains projets peuvent s'étaler sur plusieurs années générant des nuisances et des difficultés pour les habitants. La prise en compte de la qualité de la vie quotidienne des habitants pendant les travaux de réaménagement ne devrait-elle pas faire partie des cahiers des charges des concepteurs ?

## **2. Méthode de travail empirique**

Nous procédons à des analyses de cas à différentes échelles (quartier, espace public, équipement). Les ateliers débutent avec une visite guidée par une personne ressource qui présente le projet. Cela donne ensuite lieu à un compte-rendu puis à une synthèse des acquis en fonction des objectifs du groupe.

La grille de questionnement se compose d'une brève présentation du projet, de données contextuelles et de données de programme au sein desquelles apparaît la problématique de départ. Il s'avère que d'autres problématiques peuvent être insufflées au fil du temps, et que nous voulons les intégrer à des données de processus.

Après la visite de la place Jean-Jaurès à Saint-Denis d'autres visites doivent être organisées dans le quartier de la Seine Rive Gauche à Paris, et le choix reste encore ouvert en ce qui concerne l'équipement. Notre choix oscille en effet entre le Théâtre municipal de Poitiers, les Champs Libres à Rennes, etc.

- Jocelyne BOUGEARD, adjointe au Maire de la Ville de Rennes

Champs Libres constitue un espace intéressant puisqu'il s'est ouvert sur un quartier où l'on retrouve une forte inter modalité, par la présence d'un centre commercial et d'une salle de spectacle vétustes, et d'un grand espace transformé en parking, sinistre. Champs Libres a pour vocation de redevenir un lieu conciliant animation, aménagement et services. Dans les environs, on trouve ainsi la Maison des associations, un espace pour les jeunes en construction, un espace d'accueil et de résidence pour chercheurs étrangers, ainsi qu'un complexe cinématographique.

Ce cas peut s'avérer idéal- typique, puisque certains équipements employés sont intercommunaux, et qu'il pose l'enjeu des aménagements lourds conciliant l'agréable et le multi-usage. Nous serions ainsi tout à fait disposés à vous accueillir en novembre, d'autant plus que l'exposition sur le temps qui s'y tient actuellement sera toujours en place à cette période.

### III. Actions sur Saint-Denis

#### 1. Contextualisation



Alain GUEZ

Nous avons porté notre attention sur l'aménagement de trois places, dans le cadre de leur restructuration du centre-ville de Saint-Denis. Pour l'instant, seule la place du Marché a été réhabilitée. Ses caractéristiques sont très intéressantes : elle reçoit la visite quotidienne de 20 000 visiteurs elle accueille 250 commerçants les jours de marché, tandis qu'elle était qualifiée de place dégradée, ou lieu « technique », et transformée en parking les autres jours. Elle demeurerait au final un espace non approprié, qui faisait l'objet d'un fort sentiment d'insécurité du fait de la faiblesse de l'éclairage nocturne.

L'intervention de la ville sur cet espace physique et social était donc fondamentale, et il s'avère, après analyse, qu'elle a été pensée selon différents rythmes, entre le quotidien (tourisme, culte relatif à la basilique), et différents degrés d'événements : l'événement habituel (festival de Saint-

Denis, brocante), l'événement saisonnier (Tournoi des Six nations), l'événement irrégulier sur l'année et l'événement exceptionnel.

Tous ces usages font partie d'une réflexion relative à la coexistence, simultanée et alternée.

## **2. Détail des actions**

### **Patrick VASSALLO**

Dans le programme de requalification, nous avons intégré l'idée que cet espace pouvait avoir différentes fonctions/usages à différents moments, y compris au niveau du matériau utilisé. Ce dernier nécessite une véritable décision politique, et pose notamment une question plus large : l'urbanisme signifie-t-il la recherche d'une ville en kit ou un processus ne fermant aucune autre voie que celle que l'on souhaite baliser ?

Saint-Denis utilise des instances locales de concertation : la ville se partage en quatorze « démarches quartiers », chacune menée par un directeur de quartier.

Nous avons donc travaillé pendant cinq ans avec un groupe d'habitants du centre, en lui soumettant chaque étape d'avancée des travaux, y compris le choix du matériau. Nous avons par ailleurs mobilisé deux autres groupes ressources, dont un pôle enfance/jeunesse qui a travaillé pendant un an et demi sur le centre-ville dans le cadre du comité de pilotage. Ce dernier, composé d'élus, de techniciens et d'autres acteurs, a abordé tous les sujets, à travers quarante-deux fiches inscrivant autant de projets dans un calendrier, et les a soumis une fois validés au bureau municipal, voire au bureau communautaire lorsque cela était nécessaire.

Le travail de l'architecte Franco Zagari (architecte du réaménagement des places du centre-ville) a été mené avec différents groupes de partenaires, dont la maison du commerce et de l'artisanat, et les cafetiers-restaurateurs, qui ont fini par se constituer en association et sont donc devenus un véritable acteur décisionnel. Ce principe sera reconduit de manière durable ou ponctuelle selon la portée des projets à venir.

### **Catherine COUTELLE**

Ces questions qui concernent le temps, y compris dans le travail, sont parfois perçues, notamment par les ingénieurs, comme inutiles. Leurs conceptions de départ n'intègrent pas toujours la nécessité d'une concertation, et ils choisissent le plus souvent de passer outre, en avançant l'argument de la performance. Leur faire comprendre que la concertation est un gain de temps et que la prise de décision sans cette étape ne fait que retarder le blocage se révèle un travail pour le moins laborieux. Evidemment, cette critique vaut également pour certains élus.

### **Alain GUEZ**

Je voudrais signaler un dernier point sur Saint-Denis, concernant le projet ce qu'on peut appeler l' « Épaisseur temporelle recherchée à travers le projet architectural ». Ce plan renvoie à une poésie ou une esthétique de l'espace. Franco Zagari a utilisé le dessin des planches de la foire



du Landy, qui représentaient les étals du Moyen Age, pour une réinterprétation contemporaine de ce lieu et la constitution d'une communauté de sens via des éléments historiques appartenant au passé de Saint-Denis .



## Patrick VASSALLO

Des fouilles archéologiques préventives ont d'ailleurs mis à jour un ossuaire, reliant la basilique à la place, et composé de 154 cadavres dont 24 de fœtus. Des points d'informations ont été sommairement organisés avec les archéologues, et nous avons pu compter 3 000 visiteurs en trois semaines. Nous pouvons parler de véritable succès dans la perspective de construction du « vivre ensemble », et de réappropriation de la ville par chacun, au vu de la composition actuelle de la population dionysienne (24 % d'origine bretonne, 40 % d'étrangers).

## Alain GUEZ

L'exemple de Saint-Denis offre la particularité de répondre à toutes les étapes de la grille de questionnement de départ.

## IV. Perspectives et difficultés

Il nous reste évidemment à finaliser les études de cas, pour permettre la rédaction d'un document de synthèse des acquis dont nous n'avons pas encore arrêté la date ni la forme. Mais il nous semble essentiel de poursuivre notre engagement dans la démarche sur le terrain.

Les principales difficultés que nous rencontrons sont, d'une part, le déficit de cas intégrant la démarche temporelle d'amont en aval et, d'autre part, la pénurie d'expérimentation des acquis sur le terrain, liée au manque de légitimité et de pouvoir d'intervention des Bureaux des temps.

## Questions et débat

### **- Jean-Yves BOULIN**

Des perspectives complexes se présentent à nous, en particulier la requalification du territoire de Plaine Commune à Saint-Denis, et l'arrivée de la ligne 13 du métro qui va ouvrir le territoire enclavé des EMGP (Entrepôts et Magasins Généraux de Paris) – territoire sécurisé qui coupe également la ville. Nous allons probablement assister à l'émergence de nouveaux flux et de nouvelles mobilités, nourries par plusieurs éléments, comme l'installation de nouvelles entreprises audiovisuelles – le territoire devient « post-fordiste » –, et l'ouverture d'un centre commercial à la porte d'Aubervilliers. Ce terrain constitue un véritable potentiel de recherche/action, pour un projet d'urbanisme temporel.

### **- Dominique ROYOUX**

L'insertion des dimensions temporelles peut se faire de différentes manières : insertion dans les cahiers des charges d'études mais aussi groupes de travail techniques. Ainsi, à Poitiers, le projet de restructuration du « Cœur d'agglomération » mobilise quatre groupes de travail, « Activités commerciales et de services », « Patrimoine et culture », « Animations », et « Aire piétonne ». Ce dernier est en partie piloté par l'Agence des temps. Cette première reconnaissance de l'Agence des temps est le fruit de l'intégration à un projet, et non pas l'effet de ses projets propres. En revanche, nous avons pu noter une présence transversale de nos thématiques, dans les discours prônant une régulation du centre par les usages du temps.

### **- Patrice VUIDEL, Chargé de mission pour l'AFET**

Je voudrais signaler qu'un autre quartier de la Plaine, la ZAC de Landy, va faire l'objet d'un nouvel aménagement, et qu'on trouve dans les plans une référence explicite à la problématique des Temps.

### **- Catherine COUTELLE**

J'ai rencontré un cas similaire sur une ZAC à Poitiers, où l'instance se consacrant au temps au sein du comité de pilotage a permis son ajout dans le cahier des charges. L'urbaniste nantais chargé du projet était d'ailleurs demandeur pour son école de formation. Peut-on y voir un futur rôle pour TEMPO Territorial ?

### **- Lucie VERCHERE-TORTEL**

Cette démarche est déjà engagée auprès de l'Institut d'Urbanisme de Lyon, mais un lourd travail est nécessaire pour insuffler de la psychologie temporelle dans les conceptions des ingénieurs.

**- Anne-Marie MONOMAKHOFF**

A Bordeaux, certains questionnements dépassent le projet urbain. Je pense par exemple au grand contournement autoroutier ou au franchissement des fleuves. TEMPO Territorial peut-il amener des réponses ? Que peut-on cibler comme éléments de structuration du travail du groupe « Aménagement », sur des projets à plus long terme ?

**- Alain GUEZ**

Il est encore difficile d'évaluer la place de TEMPO Territorial dans les processus, mais l'association pose déjà les bonnes questions.

**- Cédric CSZABO, Chargé de mission pour le cabinet du Maire de Dijon**

Comment choisir et expliquer les usages prospectifs à la population, et comment gérer l'effet du PLU (Plan local d'urbanisme) durant les années séparant la décision de son application ?

**- Catherine COUTELLE**

Un problème récurrent pour les élus demeure la multiplication des outils d'aménagement et de prévision : les PDU (Plans de déplacements urbains), les SCOT (Schémas de cohérence territoriale), Agenda 21, ou d'autres mesures rendent les calendriers incohérents, comme le contrat Etat-Région, rebaptisé « Projet », conçu en à peine un mois et demi et nous engageant jusqu'en 2013. S'opère alors un décalage avec le public, du fait du délai entre l'annonce du projet et les attentes de la population qui ne peut que réfléchir à plus court terme. C'est à ce niveau que la concertation est fondamentale.

Ainsi, les réaménagements sont délaissés au profit des démolitions, que nous essayons de limiter au maximum face à la pression de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Quand on discute avec la population, on se rend compte d'un véritable sentiment d'insécurité lié à ces annonces de destructions, y compris lorsque les délais semblent plutôt long. Il faut faire l'effort de répondre aux attentes de la population par des comptes-rendus réguliers sur l'avancée des travaux.

**- Danièle TOUCHARD**

A Rennes, nous avons mis en place, à côté de Champs Libres, une exposition sur le temps et un calendrier prévisionnel des travaux.

**- Chrystelle AMBLARD, Trésorière de Tempo Territorial**

Je crois qu'il faut également mettre l'accent sur une analyse des usages et des fréquentations, en faisant éventuellement interagir les groupes « Services » et « Aménagement ».

**- Alain GUEZ**

Le travail d'analyse des usages revêt un caractère particulier lorsqu'il porte sur quelque chose qui n'existe pas encore. La perspective d'action change complètement, et souligne l'importance du travail amont/aval et l'indispensabilité d'un effort d'imagination.

**- Patrick VASSALLO**

Je voudrais préciser trois points méthodologiques :

D'une part, la culture des ingénieurs les incite effectivement plus à se concentrer sur les objectifs et les modalités d'action que sur les destinataires d'un projet, reléguant au second plan les questions de mixité sociale ou de sécurisation. Nous devons donc utiliser des variantes dans les appels d'offre.

D'autre part, il faut se concentrer sur la question des usages en intégrant une dimension passé/présent/futur, de manière à penser aux services en fonction des différentes générations. On a ainsi pu constater que tous les « beaux » projets des années 1970 sont ceux qui sont les plus en difficulté aujourd'hui, y compris lorsqu'ils émanaient de gens véritablement brillants.

Enfin, nous ne devons pas négliger la question des multiples dimensions d'une ville, qui vit entre l'horizontal et le vertical, ou dont l'usage de l'espace public peut changer au cours de la journée. Il s'agit de concilier la complexité d'un fonctionnement à la fois sur plusieurs niveaux et dans plusieurs temps.

En ce qui concerne les EMGP, nous avons obtenu la validation de l'ouverture complète du site en imposant un accès par deux voies publiques, l'installation d'une maison du patrimoine racontant l'histoire du lieu, ainsi que la conservation de six pavillons historiques dont celui des chemins de fer de La Chapelle.

Le cas de la Porte de La Chapelle souligne également certains enjeux, comme le plan de construction d'une tour entre l'embranchement de l'autoroute A1 et le périphérique. Ce projet semble marqué par deux *a priori* : d'une part, l'autoroute, le périphérique et le parking enserrent cette partie de Saint-Denis et, d'autre part, seuls les moments d'embouteillage justifieraient un aménagement public.

Les PLU doivent proclamer la fonction de veille des habitants et des salariés, qui donneront des indications fortes sur les équations de la ville, comme par exemple une idée des proportions relatives nécessaires d'espaces verts, de logements et d'équipements.

**- Yves ESCOUFIER**

L'exemple de la construction du tramway à Montpellier révèle qu'une mise en connexion de quartiers par de nouvelles infrastructures est possible, mais pose la question de l'anticipation de

tous les usages de ces nouveaux accès. Comment gérer de nouveaux pôles ou de nouvelles stations ?

**- Catherine COUTELLE**

Les conséquences de la mise en place du tramway sur le prix de l'immobilier et sur les usages ont également été nettement repérées à Nantes. De plus, si le tramway est utilisé, ces nouvelles connexions sont à l'origine de violentes critiques de la part de certaines populations, vis-à-vis d'autres populations.

**- Isabelle GUEGUEN, consultante pour le cabinet Perfegal**

Qu'en est-il de la problématique de l'égalité de genres ? Hormis les travaux habituels de Montréal, nous ne trouvons pas d'autres exemples.

**- Jocelyne BOUGEARD**

Les territoires sont très mobilisés sur l'Agenda 21, mais il reste très difficile d'imposer ces problématiques, d'autant plus lorsqu'on est une femme. Parfois, la condescendance de certains élus est plus humiliante que les refus catégoriques fréquents les années précédentes. Toutefois, lorsqu'on arrive à poser ses arguments – pour les temps sociaux comme pour l'égalité hommes-femmes –, on est généralement compris. Nous avons par ailleurs fait le choix, à Rennes, de distinguer ces deux problématiques.

**- Catherine COUTELLE**

Lorsqu'il s'agit d'obtenir une approche par genre, nous constatons de profondes difficultés. Je n'ai pas le sentiment d'avoir beaucoup progressé depuis des années. Il devient urgent de reprendre des études de cas, afin d'arriver à constituer une charte ou des propositions d'intervention pour les agences du temps.

# « Temps, Territoires et Services »

## Présentation des travaux du groupe de travail

### **Dominique ROYOUX**

Responsable de l'Agence des temps de l'Agglomération de Poitiers

Les travaux de l'année dernière nous avaient permis de constater que l'accessibilité, pour les professionnels et les prestataires de santé par exemples, était réduite à une mesure en temps moyen d'accès en voiture. Nous avons également mis en exergue le rôle de la saisonnalité dans l'offre culturelle, et la difficulté d'articulation des horaires d'ouverture et des rythmes de la population. Nous avons en outre souligné que l'accès aux services publics devait être appréhendé sous quatre angles : les horaires et les coûts, l'information, l'organisation même de l'offre de service public et la relation entre l'accessibilité et l'aménagement

La combinaison des offres et l'impératif d'expérimentation avec la participation des usagers nous étaient apparus comme fondamentaux. Nous avons travaillé dans la perspective d'une conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle, en insistant sur le rôle des services dans l'attractivité du territoire. Les enquêtes traditionnelles nous apparaissaient déjà limitées, car elles s'adressaient à des utilisateurs des services, excluant *de facto* les personnes qui n'y avaient pas accès.

La restitution du travail de cette année portera sur trois éléments : les nouveaux services temporels, la méthode d'interrogation de la demande émergente de services et les politiques publiques nocturnes.

Ces thèmes et ces travaux sont le fruit d'une collaboration avec Chrystelle AMBLARD et Christine BELLAVOINE.

## **I. Compléter les services temporels**

Nous avons mené un travail de repérage sur les services à la personne les plus demandés, connus (garde d'enfant ou de personnes âgées) et nouveaux (services de compagnie).

A partir d'une méthode croisant des données relatives à l'offre et la demande, nous avons abouti à l'identification de quatre types de services. Nous pouvons ainsi les appréhender selon :

- une demande exprimée et une offre existante ;
- une demande exprimée et une offre faible ;
- une demande émergente et une offre à construire ;

- une offre construite indifféremment de la demande.

Nous avons ainsi pu constater un besoin de complémentarité entre des offres éclatées (gardes atypiques et classiques), à travers une offre territoriale globale de services différents mais utilisés par le même usager.

L'objectif d'élargissement de l'éventail des services et des modalités de réponse à la demande rencontre parfois de sévères difficultés d'articulation. A Poitiers, on observe ainsi une résistance de la part des élus à propos de la plate-forme de mobilité pour les personnes en insertion, dont on pense qu'elle pourrait également servir à d'autres personnes.

Notre travail a également mis l'accent sur la nécessaire polyvalence des locaux.

Nous avons enfin pu insister sur l'intérêt de lier les organisations des services et celles du travail, en s'accordant sur certains créneaux horaires non contraignants.

Nous sommes aujourd'hui capables de consolider cette liste, au point de l'intégrer à un argumentaire empirique des politiques temporelles.

## **II. La méthode d'interrogation de la demande émergente de services**

Le séminaire du 6 février 2006 a tracé les contours de cette demande à travers trois domaines particuliers.

La « connaissance objective » consiste à repérer les demandes et besoins des habitants par des enquêtes et études diverses, pour tendre à une mobilisation collective ou une appropriation plus large du sujet par la collectivité.

Par ailleurs, l'expérimentation génère une offre qui produit parfois l'expression de demandes et de besoins latents.

Enfin, l'implication des acteurs permet de replacer la demande et l'offre de service dans un cadre politique et citoyen, incluant des dimensions de consensus et de légitimité dans un projet de société.

Le système d'auditions que nous avons employé a montré la nécessaire articulation de ces trois temps d'interrogation, qui font émerger des besoins spontanés, voire de nouveaux regards sur les rythmes de vie ou les pratiques institutionnelles.

## **III. Les politiques publiques nocturnes**

Le séminaire de la fin du mois de mai posait comme problématique la généralisation de besoins de services nocturnes et les réponses possibles des politiques publiques.

Nous avons travaillé sur l'aménagement des services habituels la nuit, sur la question des services spécifiques à la vie nocturne et sur la notion de vie « ressentie » la nuit, qui dépasse la seule optique des services. .

S'agissant des attentes des habitants la nuit, c'est encore un besoin d'animation qui est exprimé. L'expérience des « Nuits du vendredi » à Saint-Denis a concilié le besoin de participer à des manifestations festives ponctuelles, une politique municipale de relais entre ces animations et la continuité d'une activité économique. Ainsi, un effet de la dynamique consistait à la fois à faire bénéficier le secteur commercial de ces besoins, et à lier ces besoins dans l'espace public à des lieux particuliers, comme les maisons de retraites ou les restaurants.

Des attentes se sont rapidement imposées en termes de transports, d'accès à des lieux particuliers, ou de réponses à des besoins physiologiques (toilettes, eau potable, etc.), ainsi qu'à des impératifs concernant l'orientation, le déplacement et l'accessibilité pour les individus.

En ce qui concerne les « Nuits de Rennes », nous avons pu remarquer l'importance de thématiques liées à la sécurité et à la tranquillité, les habitants exprimant dans le même temps un fort besoin de rencontres. Des loisirs alternatifs et/ou sans alcool ont été expérimentés.

Enfin, des enquêtes menées dans le Noctilien sur l'aménagement des services de nuit à Paris ont abouti à plusieurs propositions de projets, comme des stations de nuit escamotables pour ne pas encombrer l'espace diurne, des systèmes d'informations sur les téléphones mobiles ou encore la présence d'indicateurs d'horaires dans les cafés à proximité des arrêts de bus, dans un souci de confort des usagers.

De façon transversale se pose la question des aménagements des lieux sinistres, d'une meilleure accessibilité des parkings et de la sécurité dans ceux-ci, notamment pour les femmes.

Plus précisément, des interrogations sur la majoration des tarifs des taxis de nuit, ou des propositions comme le décalage des horaires de fermeture des boîtes de nuit de cinq heures à sept heures contribuent à nos réflexions sur la vie nocturne.

Ces enquêtes ont en outre révélé un fort besoin de reconnaissance de la part des travailleurs de nuit, qui subissent une véritable négation de la réalité de leur état de la part de leurs responsables travaillant le jour. Cette reconnaissance couvre le champ du travail et celui de la citoyenneté. On retrouve une angoisse chez ces travailleurs à la fois dans le rapport à l'imprévisibilité (que peut-il se passer la nuit ?) et dans le rapport à la hiérarchie (vers quel responsable puis-je me tourner ?).

Aujourd'hui, le repérage des besoins, des méthodes et des modes de fonctionnement de la nuit pour la rendre accessible et égalitaire pour tous s'est nettement amélioré. Cela nous permet d'avancer une nécessaire collaboration avec le groupe « Temps, Territoires et Aménagement » à mesure de la précision des projets.



## Questions et débat

### **- Danièle TOUCHARD**

Les données empiriques manquent, s'agissant des travailleurs de nuit, mais que je crois qu'ils ne peuvent être abordés uniquement sous l'angle de la souffrance. Un certain nombre de personnes aiment en effet travailler la nuit, et au cours des entretiens ont insisté sur la reconnaissance du public, sur une relation plus forte à l'usager et sur la valorisation d'une certaine autonomie vis-à-vis de la hiérarchie.

Si la ville ne doit pas travailler vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ce sont surtout les changements de rythmes qui sont nuisibles à la santé des travailleurs.

### **- Jean-Yves BOULIN**

Les travailleurs peuvent certes trouver des éléments de satisfaction dans le travail de nuit, mais celui-ci fait généralement l'objet d'un « choix sous contrainte » pour des raisons pratiques (gardes d'enfants pour les femmes, besoins financiers complémentaires, etc.), qui se transforme ensuite en habitude lorsque ces contraintes disparaissent. Les ergonomes ont pourtant montré que le travail de nuit joue à long terme sur la santé physique et sociale des travailleurs. Il faut adopter une vision sociologique, parfois au-delà des ressentis. En effet, il existe également des phénomènes annexes comme la critique voire le mépris des travailleurs de jour, ou encore des divergences en termes de revendications, qui peuvent provoquer de sérieux clivages entre les travailleurs.

Plus généralement, la nuit reste connotée négativement, car certaines représentations sociales sont encore prégnantes, en particulier en ce qui concerne les femmes.

### **- Chrystelle AMBLARD**

Les travaux de Catherine Espinasse ont montré que certaines catégories de personnes désertaient la ville avant la tombée de la nuit, en raison d'un sentiment d'insécurité.

### **- Dominique ROYOUX**

L'enquête ne tenait pas compte des gens aimant travailler de nuit, mais de ceux qui inscrivaient leurs activités nocturnes dans des projets financiers ponctuels et qui aspiraient à retrouver un travail de jour. Ces personnes exprimaient par ailleurs un besoin de reconnaissance, également présent chez les personnes qui aiment travailler la nuit.

### **- Catherine COUTELLE**

Il existe une tension entre les partisans et les adversaires d'un usage intensif de la nuit sur les lieux d'échanges

**- Jocelyne BOUGEARD**

Les travailleurs de nuit nous obligent à repenser l'organisation du travail de jour, notamment sous l'angle du choix de la solitude professionnelle, ou au contraire du travail d'équipe renforcé et humanisé. Ces critères ressortent en particulier chez les travailleurs en lien avec l'utilisateur. Il serait intéressant de travailler sur ces valeurs d'autonomie et de liberté, peut-être pour les importer dans les pratiques de jour, même si l'on remarque que les travailleurs de nuit souhaitent conserver la frontière entre le jour et la nuit.

Il apparaît urgent de se pencher sur ces problématiques et de développer des politiques stratégiques, car le privé investit fortement dans la nuit, notamment via le développement récent du marketing nocturne.

**- Patrice VUIDEL.**

Les lois Borloo ont influé sur les services à domicile. Des entreprises se sont constituées en plates-formes, mais quelles sont les possibilités de développement d'une offre hors de ces plates-formes ? Par ailleurs, si ces plates-formes correspondent à des publics particuliers – ce à quoi travaillent également les associations –, une solution pour un accès plus général est-elle envisageable ?

**- Anne-Marie MONOMAKHOFF**

Nous devons intégrer une dimension économique et une réflexion sur l'évolution des services publics dans notre approche. La compétitivité des services d'aide à la personne en France demeure faible en comparaison de celle d'autres pays, car le secteur associatif pèse, et une dépendance des financements publics le maintient à distance des normes de qualité.

**- Catherine COUTELLE**

Les services à la personne constituent une nouveauté au sein des services marchands aux salariés, ce qui laisse entrevoir une distorsion prochaine entre les salariés des petites et grandes entreprises, que l'on retrouvera également d'un point de vue géographique. Les publics visés par les services à la personne étant peu voire pas solvables, nous orienterons-nous à nouveau vers les services publics ?

**- Patrice VUIDEL**

Les services à domicile constituent un champ qui est actuellement en pleine réorganisation, et qui fait l'objet d'une labellisation. Cela se traduit par des exonérations de charges, qui n'apparaissent pas dans le cadre des services à la personne hors domicile, ce qui crée un clivage formel entre deux types de services proches par nature.

**- Lucie VERCHERE-TORTEL**

Nous avons travaillé à Lyon sur la mutualisation des services aux salariés pour les PME, mais également pour les TPE, en particulier celles qui n'avaient pas de Comité d'entreprise. Nous avons également instauré une charte de la nuit en relation avec les boîtes de nuit dans certains arrondissements lyonnais. Mais les perspectives pour TEMPO Territorial restent marquées par un manque de données locales sur la nuit, car l'INSEE ne fournit pas ses résultats d'enquêtes. Nous aurions donc besoin de travailler directement avec celui-ci. Peut-on envisager un « observatoire de la nuit » œuvrant sur des territoires de travail ?

**- Mad JOUBERT**

Nous devons tenir compte de relations complexes entre les acteurs, et s'il est indispensable de préserver les différents services pour les usagers, il devient urgent de créer des réseaux concentrés sur l'utilisateur, même en mêlant public et privé, pour éviter la déstructuration.

Par ailleurs, un « observatoire de la nuit » a déjà été créé par une entreprise de communication parisienne.

**- Dominique ROYOUX**

Nous assistons à un impératif de recomposition de l'offre, qui nécessite une prise en compte des rythmes de l'utilisateur, pour formater une offre spécifique. Ce temps d'ajustement aux nouvelles données sera nécessaire pour les plates-formes nationales de services à la personne. Nous pourrions donc travailler sur le choix entre une offre standard ou une offre personnalisée, ou leur articulation selon les rythmes identifiés.

**- Anne-Marie MONOMAKHOFF**

Il est fondamental d'imprégner des territoires ruraux de problématiques temporelles. Nous pouvons notamment penser aux rythmes des jeunes le week-end à la campagne, qui soulèvent des questionnements différents de la seule dichotomie jour/nuit.

# Quel avenir pour les politiques temporelles ?

**Jean-Yves BOULIN**

Chercheur au CNRS et à l'IRISES / Université Paris Dauphine

Il semble important de faire un point sur l'institutionnalisation des politiques temporelles dans les différents pays européens. En effet, nombre d'entre elles sont aujourd'hui financées sur les programmes Equal, et dès lors nous pouvons craindre une forme de dénaturation de leur objet.

## **I. Une institutionnalisation différenciée des politiques temporelles**

L'Italie est actuellement le seul pays dont les politiques temporelles sont institutionnalisées à la fois au niveau national, régional, et local. L'association Pianoforte (l'équivalent italien de Tempo Territorial) semble quant à elle s'être mise en sommeil. Mais il existe aujourd'hui un enseignement en premier et deuxième cycle, ainsi qu'un Master européen intitulé Etudes Urbanistiques sur les Temps de la Ville et de la Mobilité (au sein d'une extension du Politecnico de Milan à Piacenza). Ce diplôme revêt une forme intéressante d'interdisciplinarité.

En Allemagne, les politiques temporelles ont d'abord fait l'objet d'initiatives locales financées par le programme EUREXTER. Aujourd'hui, elles sont financées par des fonds nationaux mais s'insèrent dans des problématiques plus larges. Par ailleurs, des scientifiques, entrepreneurs, syndicalistes et personnes issues de la société civile ont créé la Société Allemande pour la Politique du Temps (Deutsche Gesellschaft für Zeitpolitik). Enfin, nous pouvons noter la création à Hambourg d'un Master européen de politique sociale, au sein duquel fonctionne un module « Politiques temporelles ».

Il n'existe en revanche aucun équivalent en France. Les soutiens initiaux et catalyseurs de la DATAR ont été interrompus suite au changement de gouvernement en 2002. Les politiques temporelles n'ont plus alors fait l'objet que d'initiatives locales, combinées avec leur inscription dans des programmes européens en ce qui concerne leur financement. De ce fait, le réseau TEMPO est né de la seule volonté de quelques acteurs et reste très fragile de par son financement sur fonds européens.

Les Pays-Bas demeurent le seul pays où les politiques temporelles font l'objet d'une action gouvernementale via les appels à projet du Ministère des Affaires Sociales, qui utilise lui aussi largement les financements européens.

En Espagne, les premières initiatives portées par EUREXTER ont vu leur dynamique cassée en 2000 par l'arrêt du programme. Cependant, certaines expérimentations concernant les activités nocturnes des jeunes ont été pérennisées. L'approche la plus commune en Espagne transite par la question de l'égalité de genre et se focalise sur les politiques de conciliation. Barcelone semble être la seule collectivité locale à avoir réellement débattu de la pertinence des politiques temporelles locales comme élément de politique d'aménagement urbain.

Enfin, la Finlande s'appuie elle aussi depuis 2005 sur le programme Equal pour initier des politiques temporelles de façon expérimentale dans des quartiers d'Helsinki et de Turku. Cette action conduite sous la houlette de l'Université s'inscrit dans une problématique de revitalisation de l'Etat providence, afin de pallier les nouvelles formes de pauvreté et de répondre aux dysfonctionnements des services en milieu urbain.

## **II. Une dénaturation des politiques temporelles ?**

Les politiques temporelles souffrent d'une faible institutionnalisation, et les initiatives de l'Europe ne s'orientent pas spécifiquement vers elles. Nous assistons en réalité à un double procès d'instrumentalisation. Premièrement, les acteurs des politiques temporelles locales utilisent les programmes européens, essentiellement Equal, même si les points d'application ne correspondent que partiellement aux objectifs de ce programme. Ensuite, les directeurs des programmes européens qui attribuent des financements cherchent dans les politiques temporelles locales des actions correspondant à des objectifs étroits (conciliation, emploi).

Ce mécanisme entraîne une dénaturation des politiques temporelles, qui deviennent des politiques de conciliation au détriment de leur objectif de transversalité entre les enjeux d'urbanité, d'harmonisation des horaires et des rythmes et de modernisation.

En Italie, les politiques d'égalité des genres ont pu évoluer vers des programmes plus larges, en relation avec l'articulation des temps sociaux. Nous pouvons parler de transfert du social au sociétal par le vecteur « transversalité », extirpant la question du genre du seul carcan du marché du travail. Celle-ci a pu se constituer en levier politique, notamment dans les questionnements sur les temps et les espaces vécus. Ceci est également valable aux différents échelons territoriaux.

Il existe un impératif d'approche transversale et interdisciplinaire en vue d'une recherche de mixité, de mobilité et de proximité. Nous assistons en effet à un changement paradigmatique essentiel, à savoir une mutation du regard porté sur la conception de la planification urbaine, une émergence de nouvelles formes de dialogue, et une nouvelle interprétation de la question du genre, dans l'optique de valoriser la vie quotidienne et de prendre en compte la corporalité des individus et complexité des usages du temps.

## **Questions et débat**

**- Anne-Marie MONOMAKHOFF**

Nous pouvons nous interroger sur la manière de rendre effectifs ces objectifs, sur les orientations futures et sur les rouages qui vont être mis en place. Je distinguerai trois niveaux de temps : les temps des structures, le temps individuel en progression, et les temps intermédiaires (ou temps collectifs) qui structurent le territoire.

### **- Dominique ROYOUX**

Par ailleurs, ces réflexions peuvent à mon avis être scindées en trois débats différents.

Premièrement, le portage politique s'avère un impératif pour la pérennisation des politiques temporelles. En France en particulier, il me semble que c'est au niveau intermédiaire entre le national et le local – autrement dit auprès des parlementaires – qu'un travail d'argumentation devrait être mené. D'autres relais doivent également être sondés de manière vitale, comme les CESR (Conseils Economiques et Sociaux Régionaux), ou d'autres structures publiques et parapubliques.

Ensuite, par rapport à l'approche, nous devons insister sur un nouveau regard à partager, pour une conception différente du temps fordiste où l'on enchaînait les temps et les usages. Aujourd'hui ces temps sont enchevêtrés : à nous de mener les débats et de produire des publications utiles à la diffusion de nos conceptions.

Enfin, il s'agit de travailler sur les modalités techniques de mise en œuvre de la transversalité, qui rencontrent une légitimité variable selon les lieux, même si nous avons toujours pu y pointer des interstices possibles.

### **- Mad JOUBERT**

La question du genre rencontre également quelques problèmes de confusion. En auditionnant des entreprises travaillant sur l'égalité, nous avons rencontré la MACIF qui a récemment élaboré un programme visant à favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité, baptisé « MuTu'Elles ». Après quatre années, la personne qui était porteuse du projet s'est vue également confier d'autres dossiers, comme ceux des handicapés ou des seniors. Cette horizontalité a entraîné une perte de sens de ce poste, et y a rendu fragile la thématique des genres. On peut s'interroger sur la préservation de celle-ci au sein des politiques temporelles.

### **- Patrick VASSALLO**

Je pense que cette interrogation est d'autant plus pertinente que les rapports se sont dégradés, depuis trente ans.

La question de la transversalité n'est pas propre aux politiques temporelles mais se pose à l'ensemble des agents de l'administration française dès lors qu'ils sortent d'une activité de service. L'administration reste en effet une bonne gestionnaire des équipements mais demeure faible au niveau des projets.

Dans l'ensemble des problématiques, partir des usages de l'espace public et des services s'avère un moyen de voir autrement des politiques plus difficilement identifiables ou évaluables.

Nous touchons à un saut qualitatif dans les pratiques d'individuation, notamment dans le rapport personnel au travail et aux services. En effet, aujourd'hui, dans une majorité de cas, les horaires sont différents pour chaque personne, et les entreprises fonctionnent en séquences multiples.

Nous sommes également en plein questionnement sur la variation saisonnière des droits acquis, et je pense que les négociations sur le collectif ne seront viables qu'en intégrant les individuations de façon systématique, ce qui conditionne un « saut culturel » encore difficilement envisageable. Mais une entrée pragmatique intéressante me semble être celle des choix financiers et de gestion, comme dans le partage et la mutualisation des équipements.

#### **- Jocelyne BOUGEARD**

Nous arrivons au terme de nos mandats d'élus, et le besoin d'élaborer nos bilans respectifs et communs se fait sentir. Je rejoins Dominique ROYOUX sur le constat de faiblesse de portage vers les parlementaires. Peut-être est-il temps de réinvestir le champ politique, ou dans le cas contraire les groupes existant ne supporteront bientôt plus leur rôle de vecteur. Il me semble à ce sujet que nos projets arrivent à maturité, et que l'évaluation portant sur 2001 résonnait injustement.

Un impératif de travail s'impose à nous. Il risque d'être lourd au vu des faibles moyens de l'Association, notamment en termes de personnes et de temps disponibles. Des efforts considérables sont nécessaires pour informer les élus et faire pression pour que la question du temps trouve sa place dans leurs agendas.

Je rejoindrai enfin Lucie VERCHERE-TORTEL sur le fait que ce sont plus souvent des personnes que des services qui facilitent notre tâche.

#### **- Malik ALLAM**

Aujourd'hui, les politiques publiques sont essentiellement territorialisées en France et en Europe : la décentralisation a fait des territoires la première porte d'entrée. Ainsi, les cahiers des charges d'institutions comme les conseils généraux peuvent porter sur la mise en place des services à la personne. Une piste serait d'une part d'identifier à quel niveau peuvent apparaître les intervalles pertinents pour une imposition de l'approche du temps dans les politiques publiques, et d'autre part d'anticiper l'évolution du niveau de pouvoir de la collectivité pour un meilleur ciblage du travail de lobbying.

#### **- Catherine COUTELLE**

Je suis opposée à une loi nationale imposant des Bureaux des temps dans les collectivités locales. La décentralisation signifie l'autonomie des collectivités locales, et un véritable choix pour leur politique. Mais nous pouvons déplorer un manque de soutien national, notamment dans les ministères : depuis nos premières réflexions en 1999 et nos débuts en 2001, nous en sommes restés au stade du militantisme et de l'expérimentation.

Nous pouvons malgré cela repérer certains arguments positifs concernant l'état actuel de Tempo Territorial, comme la lutte contre les inégalités et les ghettos, un travail à des échelles multiples, la conception d'un citoyen pris dans sa globalité et non comme un usager morcelé, etc. Mais la stagnation au stade expérimental, le foisonnement des sujets et le travail de sur-mesure nécessaire sont des freins qu'il ne faut pas négliger. Se pose alors à nouveau la question de



savoir si la politique des Temps permet de rentrer dans toutes les politiques, ou si au contraire elle constitue une politique propre qui doit être affichée en tant que telle.

**- Pascale DELAPORTE, Directrice de la vie sociale de la Communauté Urbaine de Dunkerque**

La politique des temps à Dunkerque est aujourd'hui intégrée dans une direction opérationnelle (la Direction de la vie sociale et culturelle) et portée de manière transversale par une élue, la première vice-présidente de la Communauté Urbaine.

Pour autant, cette politique n'est pas encore stabilisée, et si le travail d'élue est difficile, celui de technicien l'est parfois encore plus. En effet, l'absence de légitimité publique impose, de manière récurrente, de prouver son utilité et celle des politiques des Temps, parfois considérées comme un gadget. Or les politiques des Temps ne doivent pas être des « plus » auxquels on ne se consacrerait qu'éventuellement : elles ont prouvé leur intérêt, par exemple lorsqu'il s'agit de travailler sur des territoires souffrant d'un fort taux de chômage.

**- Cédric CSZABO**

Nous avons peut-être besoin d'une typologie des domaines où le temps devient une donnée indispensable, pour enrichir un argumentaire, en se basant notamment sur le modèle de l'urbanisme, longtemps isolé et aujourd'hui entré dans les mœurs. A Dijon, nous pensons par exemple travailler avec les Conseils de quartier. N'est-il pas nécessaire d'investir dans des modules de formations liés au temps ?

**- Elisabeth BATCAVE**

L'ENACT (Ecole nationale d'application des cadres territoriaux) avait proposé une formation « politique des temps », qui a été annulée par la suite à cause du faible nombre d'inscriptions.

**- Lucie VERCHERE-TORTEL**

L'Espace des temps du Grand Lyon est intégré à la direction de prospective et stratégie d'agglomération, ce qui constitue un atout, à la fois dans une vision stratégique des politiques temporelles et dans un souci de mutualisation de nos expériences.

Par ailleurs, je voudrais signaler que l'INSEE nous a contactés pour la prochaine enquête Emploi du Temps en 2009, et que le Bureau des Temps de la ville de Lyon fera partie du conseil scientifique. Au niveau local, nous avons mis en place un travail avec le SYTRAL (Syndicat des Transports Lyonnais) et nous projetons un rapprochement avec la direction marketing des TCL (Transports en commun lyonnais).

Enfin, Decaux a publié un ouvrage sur la mobilité, où il souligne le changement des modes de vie, notamment à travers la question du temps.

**- Danièle TOUCHARD**

Un travail de recensement de tout ce qui a été fait de positif dans les villes où des politiques du temps sont menées pourrait permettre de faire avancer l'argumentaire. Nous pourrions également, même si cela est plus difficile, traiter des évolutions constatées grâce aux projets n'émanant pas des Bureaux des temps mais qui intègrent des problématiques temporelles.

**- Eric JUPIN, Chargé d'études au Conseil général de Gironde**

L'association a peu progressé au niveau de sa grille de lecture, car il reste une étape supplémentaire, à savoir celle de la budgétisation. L'évaluation du coût et des effets des politiques temporelles permet de trouver des sources d'économies potentielles, ce qui constitue un argument fort et pragmatique.

**- Catherine COUTELLE**

L'élaboration d'un argumentaire pour les prochaines élections municipales pourra être réalisée à partir des exemples rencontrés dans nos territoires et d'une grille de lecture théorique bénéficiant de la capitalisation de nos expériences. Un problème à résoudre reste toutefois celui de l'explication du terme « Agence des temps », ce qui passera par un effort de hiérarchisation dans notre approche temporelle. Surtout, nous avons besoin d'arguments simples et utilisables dans les réunions électorales.

**- Chrystelle AMBLARD**

Nous pouvons répondre à ce besoin de capitalisation à partir de l'abondante documentation disponible. Les enjeux de chacun restent toutefois complexes à harmoniser au vu des différents contextes. Le *Tempo du mois* semble le support indiqué pour nos objectifs de communication.

**- Isabelle GUEGUEN**

Au niveau des argumentaires, nous devons trouver le moyen de faire sortir la question de l'égalité des genres du champ social et juridique pour en faire un élément pragmatique, apprécié en termes économiques et financiers notamment. Sans remettre en cause le qualitatif, il faut reconnaître que la notion de « politiques temporelles » paraît quelque peu conceptuelle et urbaine. Le projet ARTEVER (Articulation des Temps de Vie en Milieu Rural), mené en Bretagne, pourrait constituer un partenaire potentiel. En Bretagne, 17 000 entreprises seront reprises dans les dix prochaines années. Or les TPE (très petites entreprises) sont le lieu principal de l'inégalité entre les hommes et les femmes. De façon connexe, nous serons confrontés au transfert de la main-d'œuvre des TPE aux grandes entreprises.

**- Patrice VUIDEL**

L'AFET, qui travaille sur la préfiguration de l'Agence des temps de la Ville de Paris, croise les enjeux et les priorités d'action dans les discours des entreprises et des syndicats. Il s'avère que certains domaines d'action sont récurrents, comme une offre globale de services pour la famille ou pour les territoires. Nous pourrions distinguer des leviers d'actions partageables, en travaillant sur un tableau produit par l'AFET à ce sujet.

**- Malik ALLAM**

Notre étude a également mis en avant des familles d'actions particulières, comme les gardes d'enfant, la question des transports ou encore celle des facilités d'accès.

**- Mad JOUBERT**

J'ai constaté un paradoxe entre la difficulté à expliquer aux élus le rôle de l'Agence des Temps et l'image concrète et encourageante qu'elle peut avoir auprès d'individus sondés à ce sujet.

**- Elisabeth BATCAVE**

Nous avons à cet effet mis en place un groupe Communication, et élaboré une plaquette qui s'adresse à des personnes qui ne connaissent pas le sujet, même si ce support s'avère pour le moment réducteur et schématique.

**- Danièle TOUCHARD**

Je pense que le manque de compréhension des élus est un faux argument de leur part, quand ils réussissent par ailleurs à démontrer quelles répercussions peuvent avoir sur de multiples domaines d'importants financements, comme, dans ma ville, celui du Stade Rennais ou de l'Opéra.

**- Dominique ROYOUX**

Notre stratégie pour les municipales doit reposer sur une base claire : repérer les enjeux et des familles de thématiques, adopter un positionnement auprès des élus piliers, travailler avec des réseaux d'élus à plusieurs échelons mais également avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Il faut plaider pour une approche par le temps jusque dans des débats locaux.

J'ajouterai pour ma part que j'emploie généralement le mot « rythme », plus explicite que le mot « temps » en ce qui concerne les changements sociaux.

**- Jean-Yves BOULIN**

Il ne faut toutefois pas négliger les évolutions positives de nos actions. Aujourd'hui, la question du genre s'intègre aux politiques temporelles – dont Equal a une conception restrictive –, et reste le point de départ d'un dialogue social qui débouche sur le *gender mainstreaming*.

Il est évident que chaque territoire se sert des politiques temporelles avec une entrée précise (enfance, service) d'abord, puis adopte une approche plus généraliste. Mais des fonctionnements inverses sont possibles, comme à Bergame (Italie), où toutes les directions de services de la ville tiennent une réunion hebdomadaire sur les questions du temps.

Aujourd'hui, les politiques temporelles en France souffrent d'un déficit d'urbanistes, et manquent d'appui de la part de l'université et de la formation initiale.

Je pense par ailleurs que le problème est moins celui d'une hiérarchisation que la déclinaison systématique de grands principes sur les territoires en fonction des contextes locaux. Mais les territoires s'intéressent progressivement aux politiques temporelles ; il convient donc aujourd'hui de se concentrer sur celles-ci. Nous devons user d'une conception de développement territorial basé sur une approche spatio-temporelle, centrée sur les temps et les espaces vécus.

**- Anne-Marie MONOMAKHOFF**

Il ne faut en effet pas oublier que nous sommes dans un processus long, et que nous sommes de plus en plus écoutés et compris. Au vu des impératifs économiques, les éléments de notre argumentaire pourraient être hiérarchisés comme suit :

- l'attractivité du territoire ;
- la compétitivité des organisations ;
- l'équilibre et la qualité de vie.

Nous manquons de moyens et de la mise en place d'un système d'évaluation. Plus largement, une perspective souhaitable reste le croisement de réseaux, avec une attention particulière portée à l'Association des Maires de France, aux ingénieurs ou encore aux urbanistes.

# Clôture

## **Martine BEURAERT**

Adjointe au Maire de la Ville de Dunkerque / Chargée de conciliation des Temps

La problématique de la qualité de vie est très prégnante sur la région dunkerquoise. L'approche de la ville par les temps nous a fait prendre conscience de la nécessité de travailler sur un bassin beaucoup plus vaste, celui du territoire de la Communauté urbaine et de ses 210 000 habitants. Il est encore très difficile pour les collectivités préoccupées d'harmonisation des temps de faire travailler ses services de façon transversale et en mode projet.

Votre association appréhende de façon juste la diversité des approches et la diversité sémantique concernant le travail effectué et projeté.

Ceci constitue une nouvelle approche de la vie et de la ville, avec la question de leur appropriation, en particulier en ce qui concerne les zones périurbaines. Les temps reconquis ne sont pas qu'un problème urbain, mais touchent par exemple à la question des genres ou à l'économie solidaire.

Je vous rejoins tout à fait sur l'importance d'un travail sur l'argumentaire pour les élections municipales, mais je dois signaler que les élections sénatoriales qui approchent sont cruciales : les élus en campagne doivent être convaincus de l'importance de la reconquête des temps.

Je conclurai mon intervention par l'annonce de ma décision d'adhérer personnellement à votre association.

## **Anne-Marie MONOMAKHOFF**

Présidente de Tempo Territorial

Nous voici au terme de ces journées d'études, qui furent denses et riches. J'espère qu'elles auront permis à chacune et à chacun d'enrichir sa vision des politiques temporelles, de mettre en perspective ses propres projets et actions.

Au delà des débats, notre réseau fonde aussi sa force sur les échanges entre ses membres et je tiens particulièrement à adresser nos remerciements à Michel DELEBARRE - Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque - de nous avoir permis d'organiser en ces lieux les Temporelles 2006 et de nous avoir ainsi accueillis pendant ces deux journées. De la même façon nous félicitons notre amie Elisabeth BATCAVE d'avoir su y insuffler une grande convivialité.

Je vous donne rendez-vous pour les prochaines temporelles de 2007 à Montpellier ainsi qu'aux différentes réunions thématiques qui seront organisées tout au long des années 2006 et 2007. Encore merci et bon courage à tous.